

Pôle Handicap

Les missions du Pôle Handicap

Lieu de convergence, le Pôle Handicap rassemble et diffuse les informations relatives aux initiatives en faveur du handicap.

Il suscite et anime des partenariats, facilite les contacts des partenaires avec les services municipaux et relaie les attentes des usagers.

Il collabore avec l'ensemble des services municipaux pour faire aboutir l'**obligation d'accessibilité** issue de la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées. Il pilote l'organisation de manifestations et d'actions de sensibilisation.

Il assure le secrétariat de la **Commission Handicap Ville** et veille à la réalisation et à la diffusion du bilan annuel.



La Commission Handicap Ville

La Ville a créé une commission municipale pour l'accessibilité aux personnes handicapées (CCAPH); Cette Commission est composée :

- des représentants (2 représentants par type de handicap) des personnes en situation de handicap moteur, visuel, auditif, psychique, déficience mentale ou intellectuelle);
- des représentants (4) des familles des personnes en situation de handicap;
- d'un représentant d'usagers;
- de 2 élus du Conseil municipal;
- d'1 administrateur du CCAS;
- de 2 membres du conseil des Jeunes Briochins.

Le Maire désigne les membres de la commission parmi les **candidatures** proposées par les associations. Elle se réunit plusieurs fois par an. Ses membres peuvent participer à des groupes de travail avec les services municipaux.

La commission émet des avis sur les actions municipales. Elle est consultée sur tous les grands projets structurants et immobiliers, sur l'adaptation de l'existant et les actions de sensibilisation. Elle dresse le constat de l'état d'accessibilité de la Ville. Elle établit un rapport annuel.



Un numéro unique départemental

Afin de pouvoir orienter et soutenir au mieux les personnes en situation de handicap, le Cercle 360, une équipe de professionnels qui accompagne, conseille et soutient les personnes en situation de handicap et leurs aidants, a mis en place un numéro unique départemental.

Vous êtes en difficulté ou sans solution d'accompagnement pour votre situation ou celle d'un proche ? Appelez le numéro vert **0 800 360 360** (du lundi au vendredi 9h-12h30 et 13h30-17h)

Ce numéro met directement en lien les personnes avec des acteurs des territoires d'intervention de l'association, situés sur l'ensemble du département.

Quelle que soit votre situation de handicap ou votre besoin, vous aurez une réponse rapide, adaptée à vos besoins, avec des solutions proches de chez vous.

Dans les Côtes d'Armor, le dispositif est porté par Handi-Cap 22 et la MDPH 22.

Vous êtes aidants familiaux et proches aidants de personnes en situation de handicap ? Découvrez la plate-forme de répit à domicile <https://www.handicap22.org/accueil/services/repit>

**SAINT
BRIEUC**

HÔTEL DE VILLE

Place du Gén. de Gaulle CS 72365
22023 SAINT-BRIEUC Cedex 1
02 96 62 54 00
Lun-Ven : 8h-12h30 / 13h30-17h
Sam : 9h-12h (formalités adm.)